



La FEDEPSAD, la FNI et l'UPSADI engagent un travail commun pour renforcer la prise en charge de la fin de vie à domicile

Paris, le 6 juillet 2023. Alors que la Cour des comptes pointe dans un rapport remis le 5 juillet, une offre de soins palliatifs insuffisante à domicile, la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD), la Fédération nationale des infirmiers (FNI) et l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI) se mobilisent pour renforcer et améliorer la prise en charge de la fin de vie en ville.

Dans le cadre du projet de loi sur la fin de vie, qui doit être présenté d'ici le mois de septembre par le Gouvernement, les trois organisations ont travaillé à une série de propositions afin de répondre aux besoins de soins palliatifs en ville. Les infirmiers libéraux et les PSAD sont les principaux acteurs de la santé à domicile et sont donc engagés au quotidien dans la prise en charge de la fin de vie.

Les binômes infirmier libéral (IDEL)/infirmier de coordination PSAD (IDEC) forment déjà, en complément de l'Hospitalisation à domicile (HAD), des duos d'experts sur le terrain. Cette expertise pourrait être davantage mobilisée à l'avenir dans la prise en charge des soins palliatifs. Leurs compétences, au cœur de la coordination des soins, se doivent d'être développées et valorisées.

La FEDEPSAD, la FNI et l'UPSADI ont élaboré une série de propositions pour mobiliser davantage les compétences des binômes IDEL/IDEC. Elles portent notamment sur :

- L'intégration des binômes IDEL/IDEC aux équipes de soins palliatifs ;
- Le renforcement de la formation des professionnels de la fin de vie à domicile ;
- L'amélioration de l'information des patients et des aidants ;
- La simplification de la délivrance des molécules en ville ;
- L'intégration du binôme IDEL/IDEC aux outils d'orientation de la prise en charge ;
- La valorisation dans les nomenclatures (NGAP et LPPR) de l'action des binômes IDEL/IDEC.

Le détail de ces propositions est actuellement soumis aux experts (représentants des patients, sociétés savantes et représentants des médecins généralistes). La FEDEPSAD, la FNI et l'UPSADI se tiennent à la disposition du Gouvernement et de la ministre en charge d'élaborer le projet de loi sur la fin de vie, Agnès Firmin Le Bodo, pour présenter ces propositions.

Contacts Presse :

FEDEPSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72

FNI : Daniel GUILLERM – 06 08 84 50 27

UPSADI : Nathalie CREVEUX – 06 60 16 61 40